



Vehicule non conforme à la description

Par **jary**, le **19/11/2011** à **00:05**

Bonjour,

Je me suis présenté le 26/10 dans une concession pour acheter un véhicule d'occasion, mon choix s'est porté sur une 207 sw, le vendeur m'a alors remis une feuille imprimée de la description du véhicule, avec entre autre le nombre de km, le prix, la date de 1ère MEC, et la liste des équipements et options du véhicule.

Je suis donc parti de la concession avec cette feuille descriptive puis j'ai continué ma recherche.

N'ayant rien trouvé d'autre d'intéressant j'ai donné une réponse positive pour la 207sw, j'ai donc signé le bon de commande puis j'ai récupéré la voiture 10 jours après.

Plus tard dans la journée (samedi) en lisant le manuel d'utilisation, je me suis rendu compte que mon véhicule ne possédait pas toutes les options qui étaient écrites sur la feuille descriptive que m'avait remis le commercial lors de la présentation du véhicule.

J'ai donc appelé ce commercial le lundi suivant en expliquant le problème, il m'a rappelé le mercredi en me disant que c'était simplement une erreur d'impression.

J'ai donc demandé à parler au directeur afin de négocier une baisse de prix, ou la remise des options indiquées, il m'a alors que ce n'était pas possible et qu'il préférait me reprendre la voiture.

J'aimerais par ce message connaître mes droits et les recours possibles, qu'est ce que je suis en droit d'exiger du concessionnaire? J'ai rendez vous avec le directeur de la concession mardi prochain.

Merci pour vos réponses

Par **alterego**, le **19/11/2011** à **09:56**

Bonjour

Erreur d'impression ou pas, le concessionnaire est en faute.

Une procédure serait longue et coûteuse en rapport de ce que vous pourriez obtenir. Il semble plus raisonnable d'accepter la reprise du véhicule (prix d'achat + tous les frais consécutifs que vous avez pu avoir) ce qui paraît équitable.

Récupérez vos sous et cherchez un autre véhicule. Que cette expérience vous rende encore plus vigilant pour votre prochaine acquisition.

Cordialement

Par **jary**, le **19/11/2011** à **17:54**

ok merci d'avoir pris le temps de répondre, j'ai la protection juridique avec mon assurance, je vais appeler lundi on verra bien, encore merci